



ALDE

Association Luxembourgeoise
pour le Droit de l'Environnement



CONFÉRENCE

lundi 14 juin 2021 à 18 heures

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER
Le règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des activités financières et son impact sur la place du Luxembourg

ENVIRONMENTAL LAW AND BANKING & FINANCIAL LAW
The regulation (EU) 2019/2088 on sustainability-related disclosures in the financial services sector and its impact on the Luxembourg financial center

La conférence sera tenue en anglais

1. **Introduction** - Mme Françoise THOMA, Directeur général de la *Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg*
2. **Présentation du règlement 2019/2088** - Me Nicolas PRADEL, Docteur en droit et Avocat à la Cour et Me Audrey JARRETON, Avocat à la Cour, *Stibbe Avocats*
3. **L'application du règlement 2019/2088 notamment par la Banque européenne d'investissement et propos conclusifs** - M. Bertrand de MAZIÈRES, Directeur Général des finances à la *Banque européenne d'investissement*

Organisation : l'Association Luxembourgeoise de Droit de l'Environnement (ALDE) et la Conférence Saint-Yves (CSY)

Lieu :

Cette conférence sera tenue par Visioconférence.

Date et heure :

Lundi 14 juin 2021 à 18h.

Inscription :

Les personnes qui désirent participer à cette conférence sont priées de renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint à l'Association luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement (Fax : 44 22 55 / e-mail : info@alde.lu), au plus tard pour le 12 juin 2021. Les personnes inscrites recevront le lien pour se connecter à cette conférence par mail séparé.

L'inscription est gratuite.



Avec le soutien de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université de Luxembourg

ALDE
Nathalie Prüm-Carré
Présidente

CSY
William Lindsay Simpson
Président





ALDE

Association Luxembourgeoise
pour le Droit de l'Environnement



Formulaire d'inscription

Conférence du 14 juin 2021

« Le droit de l'environnement et le droit bancaire et financier »
*Le règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité
dans le secteur des activités financières et son impact sur la place du Luxembourg*

ENVIRONMENTAL LAW AND BANKING & FINANCIAL LAW
*The regulation (EU) 2019/2088 on sustainability-related disclosures in the financial
services sector and its impact on the Luxembourg financial center*

Par Visioconférence

A renvoyer à l'Association luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement
(Fax : 44 22 55 / e-mail : info@alde.lu), au plus tard pour le 12 juin 2021

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

e-mail :

S'inscrit à la conférence du 14 juin 2021

Date : Signature :

